



Les délibérations du conseil municipal (26 juin 2017).

Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté.

Subventions 2017 aux associations et autres organismes.

Après un large débat et sur les propositions de la commission temporaire portant l'étude de ce dossier, le conseil municipal a fixé les subventions 2017 :

ACCA : 200 € ; AGORA : 6500 € ; Amicale des anciens pompiers : 300 € ; Amicale des Acacias : 800 € ; Amis école publique : 300 € ; Anciens combattants : 300 € ; Amis de l'école publique : 300 € ; APEL école privée : 800 € ; Groupement Artisans et commerçants : 1500 € ; Ass sportive St-Joseph : 800€ ; Ass sportive Jules Romains : 800 € ; Association jeunes capito : 300 € ; Boule Amicale : 300 € + 200 € (exceptionnel) ; Chapeuil Sports Nature : 900 € ; Classes transplantées : 1272 € et 1736 € ; CCAS repas CLIS : 600 € ; Club de tennis : 460 € ; Club de Viet Vo Dao : 360 € ; Duellistes : 360 € ; Coopérative scolaire : 1500 € ; Groupe Cyclo : 600 € ; Ecurie Vellave : 400 € ; Familles Rurales (éveil musical : (20 € x11 = 220 €), (gym enfants : 960 €) ; Foyer de ski de fond : club nordique : 1000 € ; Guidons d'enfer : 300 € ; Hand : 3800 €+100 € exceptionnel ; Judo : 640 € ; LACIM : 300 € ; Lecture et Loisirs : 800 € ; Les Moustachus : 300€+300€ (exceptionnel) ; Lous Countaires : 300 € ; Olympic : 5000 € + 2142 € + (966 € exceptionnel) +(500 € x 2) équipes en ligue ; Poneys acrobates : 600 € ; Sauterelles et Libellules : 500 € ; Secours catholique : 600 € ; Sportix : 300 € ; Sport Détente : 300 € ; Secours populaire : 50 € ; Comité de la résistance : 50 €.

Le CM donne son accord.





Achat des parcelles AB 125 et 126.

Ces deux * parcelles de 1358 m² jouxtent le jardin de l'Holme aménagé par des jeux pour les enfants. Le conseil municipal désire agrandir cet espace en installant d'autres activités en direction des adolescents et décide à l'unanimité l'achat de ces parcelles.

Coût de l'opération : 24 000 €.

Le CM donne son accord et autorise le maire à signer les divers documents relatifs à cette acquisition.

Compte administratif 2016 .

Suite à une erreur et un oubli notifiés par la Préfecture dans le rapport lors du vote du compte administratif 2016, le CM donne son accord pour corriger l'erreur et rajouter la somme de 193 000€ comme reste à réaliser.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Le CM donne son accord pour la modification statutaire proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de H -Loire concernant l'adaptation nécessaire des statuts au nouveau dispositif réglementaire de 2016.

Convention de partenariat avec VVF.

Une convention de partenariat avec VVF a été acceptée par le conseil municipal. Elle permettra aux habitants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels dans tous les VVF de France. Le CM donne son accord pour que le maire **signe** cette convention.

